

En mai 1985, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déposé un document de travail sur la politique étrangère intitulé *Compétitivité et sécurité: orientations pour les relations extérieures du Canada*, qui venait compléter un document déposé en janvier par le ministre du Commerce extérieur et intitulé *Comment maintenir et renforcer notre accès aux marchés extérieurs*. Ces deux documents ont, en partie du moins, cherché à stimuler le débat intérieur sur nos relations avec les États-Unis.

Le *Comité parlementaire spécial* créé en juin pour mener l'étude sur la politique étrangère a produit, à la fin août, un rapport préliminaire sur la participation du Canada aux recherches liées à l'Initiative de défense stratégique (IDS) et sur le commerce avec les États-Unis. Au début de septembre, le gouvernement annonçait qu'il allait décliner l'invitation américaine de participer de façon directe aux recherches dans le cadre de l'IDS, tout en ne s'opposant pas à la participation du secteur privé. Le gouvernement s'est également dit d'avis que ces recherches par les États-Unis étaient dictées par la prudence.

L'incursion du brise-glace américain Polar Sea dans les eaux polaires du Canada a renouvelé l'intérêt pour la frontière nord du Canada. Pour confirmer la souveraineté canadienne sur ces eaux, M. Clark a annoncé en Chambre le 10 septembre une série de mesures, dont l'établissement de lignes de base droites autour de l'archipel de l'Arctique (en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1986); l'application du droit civil et criminel canadien aux zones extracôtières de l'Arctique; une surveillance accrue des eaux arctiques canadiennes; la levée de la réserve exprimée en 1970 par le Canada concernant l'acceptation de la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice; et la construction d'un brise-glace polaire de classe 8 afin de renforcer le contrôle sur nos eaux arctiques.

## Commerce

Le 26 septembre, le Premier ministre annonçait en Chambre que des pourparlers allaient commencer avec les États-Unis sur la négociation d'un accord commercial pour garantir, améliorer et protéger notre accès au marché américain.

En novembre, le Premier ministre a nommé M. Simon Reisman à la tête de l'équipe de négociations du Canada. Le Président Reagan a bien accueilli l'initiative du Canada et le secrétaire d'État Shultz a dit espérer que les négociations commenceraient au printemps de 1986. Le 10 décembre, le Président a donné avis au Congrès de son intention de négocier un accord commercial avec le Canada.

La nature historique de l'initiative sur le commerce a donné lieu à un vaste débat public sur les conséquences que celle-ci aurait pour les Canadiens. Les objectifs du Canada sont clairs: garantir et élargir l'accès aux marchés; instituer un meilleur cadre pour le règlement des différends commerciaux; concurrencer sur une base équitable, tant sur les marchés nord-américains que mondiaux; et faire les ajustements nécessaires pour concurrencer non seulement sur le marché américain, mais également à l'échelle mondiale. Le Premier ministre a insisté sur le fait que si ces objectifs ne peuvent être atteints, il n'y aura pas d'accord.